

# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



# CONSEIL MUNICIPAL

# LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :

## **JEUDI 4 JUIN 2020 à 19h00**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE

Fait en Mairie, Le 29 mai 2020



- Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2020
- 3. Communication générale sur la gestion de la crise sanitaire à Saint-Maur (mars-juin 2020)
- Communication relative aux conséquences budgétaire et financière de la crise de la Covid19
- Délégations accordées au Maire dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire
- 6. Versement d'une prime exceptionnelle au personnel de la ville soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

## **FINANCES COMMUNALES**

- Compte de gestion du Trésorier principal municipal pour l'exercice 2019
- 8. Compte administratif de l'exercice 2019 Budget principal

### **FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

- 9. Bilan 2019 de la Formation des élus
- Mise en place du Régime Indemnitaire pour les agents de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP)

# **DOMAINES**

 Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour 2019

#### **FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**

- Fixation des tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles
- 13. Attribution de subventions au titre des Contrats de performance sur la saison 2019-2020

### FINANCES COMMUNALES

14. Attribution de subvention à l'association APPROCHE sur le budget de la ville (exercice 2020)

## **MARCHES PUBLICS**

 Acte modificatif n°4 pour la prolongation du Contrat d'affermage pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville et la perception des droits de place

### COMMUNICATIONS

- Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 2 avril 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 2 avril 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)